

## **AIDE FINANCIÈRE DÉDIÉE AU MILIEU EN 2023**

# **LA MRC DES LAURENTIDES BONIFIE SON ENVELOPPE À 177 000\$**

**Mont-Blanc, le 29 novembre 2022 – La MRC des Laurentides est fière d’annoncer qu’un montant de 177 000\$ a été accordé pour l’édition 2023 de son appel à projets destiné à venir en aide au milieu. Il est possible pour les organismes, les Municipalités et les entreprises privées et d’économie sociale de soumettre leur demande dès maintenant. La date limite pour le dépôt des dossiers est prévue au 31 janvier 2023.**

Chaque année, le Conseil des maires de la MRC des Laurentides encourage des projets ou des actions répondant aux priorités d’intervention et aux principes directeurs de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie du territoire de la MRC des Laurentides* en réservant, lors de l’adoption de son budget, un montant provenant de diverses sources, notamment celui du Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2.

Les demandes d’aide financière pour des projets structurants, ou des actions contribuant à contrer des enjeux présents sur le territoire doivent viser l’amélioration du niveau de vie de la population de la MRC des Laurentides par une contribution à la santé sociale, économique et environnementale de son territoire.

### **Conditions d’admissibilité de l’appel à projets FRR – volet 2**

Sont admissibles comme promoteurs, les personnes, entreprises ou organismes suivants :

- Les organismes municipaux ;
- Les conseils de bande des communautés autochtones ;
- Les coopératives non financières ;
- Les organismes à but non lucratif (OBNL) dûment constitués ;
- Les entreprises privées ou d’économie sociale (à l’exception des entreprises privées du secteur financier), souhaitant réaliser un projet structurant qui vise à améliorer le milieu de vie de sa communauté ;
- Les personnes souhaitant démarrer une entreprise.

Les projets déposés seront analysés par le Comité d’analyse du FRR – volet 2 de la MRC des Laurentides.

### **Les élus.es en appui aux organismes sociocommunautaires**

Un comité interne en développement social a été créé en 2022 à la MRC des Laurentides, il est composé de maires et mairesses, de la directrice générale et de l’agente de liaison en développement social de la MRC. Des rencontres avec les organismes sociocommunautaires sont en cours afin d’échanger sur les enjeux auxquels ils font face et pour identifier des moyens concrets dans le but de leur venir en aide efficacement.

C’est pourquoi c’est ledit comité qui analysera les demandes des organismes sociocommunautaires et qui attribuera les sommes selon les mandats ou enjeux énoncés, qui peuvent avoir été exacerbés par la pandémie, entre autres. « *Nous sommes conscients que les organismes peinent à répondre aux besoins sans cesse grandissants de la clientèle vulnérable et manquent bien souvent de bénévoles et de personnel. C’est pourquoi nous serons sensibles à cet état de fait et que l’aide à la mission sera possible pour ce volet uniquement* », mentionne la présidente du comité en développement social de la MRC des Laurentides, Kim Meyer, également mairesse de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord.

Un formulaire distinct pour ces demandes de subvention intitulé « **Formulaire de demande de financement – Organismes sociocommunautaires** » a été ajouté sur la page [mrclarentides.qc.ca/fr](http://mrclarentides.qc.ca/fr). Pour de plus amples renseignements sur le dépôt des demandes, veuillez communiquer avec Amélie St-Amand, agente de liaison sociocommunautaire au (819) 425-5555, poste 1043, ou par courriel à l'adresse : [astamand@mrclarentides.qc.ca](mailto:astamand@mrclarentides.qc.ca).

### **Sélection des dossiers**

Les promoteurs admissibles au dépôt d'un projet structurant sont invités.es à consulter la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie du territoire de la MRC des Laurentides*, afin d'en savoir plus sur les priorités d'intervention et les modalités du dépôt d'une demande. Toute la documentation se trouve sur le site Web de la MRC des Laurentides : [mrclarentides.qc.ca/fr](http://mrclarentides.qc.ca/fr).

Afin d'éviter le rejet de votre demande, veuillez inclure à votre envoi tous les documents exigés.

Si vous avez des questions concernant l'appel à projets FRR – volet 2, veuillez contacter Valérie Grégoire-Charron au (819) 425-5555, poste 1060 ou par courriel à l'adresse : [vgregoire@mrclarentides.qc.ca](mailto:vgregoire@mrclarentides.qc.ca).

-30-

### **Information :**

Valérie Grégoire-Charron  
Technicienne à la comptabilité  
(819) 425-5555, poste 1060  
[vgregoire@mrclarentides.qc.ca](mailto:vgregoire@mrclarentides.qc.ca)

### **Source :**

Marie-Mai Pagé  
Agente aux communications  
(819) 425-5555, poste 1048  
[mpage@mrclarentides.qc.ca](mailto:mpage@mrclarentides.qc.ca)

Amélie St-Amand  
Agente de liaison sociocommunautaire  
(819) 425-5555, poste 1043  
[astamand@mrclarentides.qc.ca](mailto:astamand@mrclarentides.qc.ca)